



***Observatoire sur les systèmes d'information
les réseaux et les inforoutes au Sénégal***

BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 86 septembre 2006

Sommaire

Editorial

Modernisation de l'administration : A quand le journal officiel sous forme électronique ?

Actualités

Lancement du site Web du ministère de la Justice

Nokia installe un bureau régional à Dakar

La Cellule initiatives et stratégies du PDS sur le Web

Lancement de Sine-Saloum FM

Politique

Nancy Ngom Ndiaye nommée Président du CNRA

Prochaine mise en place du Fonds de développement du service universel

Infrastructures et services

La Poste envisage la création d'un système de courrier hybride

Projets

La Poste pourrait devenir opérateur de télécommunications

Rendez-vous

Les communications par le courant porteur en ligne (3-4 octobre 2006, Dakar)

Forum mondial de la démocratie électronique (18-20 octobre 2006, Issy les Moulineaux)

Editorial

Modernisation de l'administration : A quand le journal officiel sous forme électronique ?

Avec le récent lancement du site web du ministère de la Justice, c'est un pas de plus qui a été franchi dans la voie de la modernisation de l'administration. Il faut dire que depuis la mise en place de la Direction de l'Informatique de l'Etat (DIE) en juin 2001 puis la création de l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE) en juillet 2004, des progrès substantiels ont été accomplis en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les services de l'Etat. Le Programme de modernisation des systèmes d'information de l'administration (PMSIA) a, dans un premier temps, permis de mettre à niveau un ensemble de structures importantes telles la Présidence de la république, la Primature, le ministère de l'Economie et des finances, le ministère de l'Intérieur, etc. C'est également dans ce cadre qu'a été réalisé l'Intranet gouvernemental qui comprend un réseau primaire en anneau optique couvrant le centre de la ville de Dakar et un réseau secondaire en boucle locale radio couvrant toute la région de Dakar et reliant 52 sites dont la Présidence de la république, la Primature et l'ensemble des ministères. Au-delà de cette infrastructure, près d'une trentaine de sites Web ministériels ont été mis en ligne avec des adresses répondant à un schéma de nommage, rompant ainsi avec l'anarchie qui existait en la matière. Aujourd'hui, la plupart des ministères sont présents sur Internet et offrent des informations plus ou moins riches aux citoyens sur leurs activités. Le site Web « Vos démarches administratives », lancé le 4 avril dernier, est venu compléter ce dispositif en présentant les informations nécessaires à l'exécution d'une centaine de démarches administratives permettant ainsi d'éviter les multiples coups de téléphone voire les déplacements inutiles. L'outil qui fait cependant défaut et qui serait très utile pour l'administration elle-même, pour les entreprises ensuite et pour les citoyens enfin, c'est le Journal officiel dont les tables figurent certes dans une base de données couvrant la période allant de 1908 à nos jours mais dont le texte intégral est inaccessible sous forme électronique. Or que de temps perdu à chercher le texte d'une loi, d'un décret ou d'un arrêté tant sont rares d'une part les structures qui en possèdent la collection papier complète et d'autre part tant sont réguliers les retards de publication ! Un gros effort est donc à faire pour que l'ensemble de la législation sénégalaise soit disponible sous forme électronique à la fois en ligne et sur cédérom afin qu'il soit plus aisé pour tous de se conformer à l'adage « Nul n'est censé ignorer la loi ». En France, le Conseil constitutionnel, a reconnu une valeur constitutionnelle à l'objectif consistant à rendre la loi plus accessible et plus intelligible, de manière à en faciliter la connaissance par les citoyens et une ordonnance a été adoptée en février 2004 proclamant que « Le *Journal officiel* de la République française est mis à la disposition du public sous forme électronique de manière permanente et gratuite ». Alors à quand une intervention dans ce sens du Conseil constitutionnel sénégalais ? A moins qu'il ne soit incompétent en la matière...

**Amadou Top
Président d'Osiris**

Actualités

* Lancement du site Web du ministère de la Justice

Dans un communiqué publié dans le courant du mois de septembre 2006, le ministère de la Justice a annoncé le lancement de son site web réalisé sous l'égide de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (AIDE).

Ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.sn/>

* Nokia installe un bureau régional à Dakar

Le 1^{er} septembre 2006, le vice-président de Nokia, Timo Toikkenen, a procédé à l'ouverture d'un bureau régional de la firme finlandaise à Dakar. Ce bureau devrait gérer les opérations de Nokia dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Nokia : <http://www.nokia.com/>

* La Cellule initiatives et stratégies du PDS sur le Web

En prévision des prochaines joutes électorales, la Cellule initiatives et stratégies (CIS) du Parti démocratique sénégalais (PDS) vient de lancer son site Web.

CIS : <http://www.cis-online.org/>

* Lancement de Sine-Saloum FM

Nouvelle radio communautaire, Sine-Saloum Fm émet depuis quelques temps sur la fréquence 96.4 de la bande Fm dans la région de Kaolack. Doté d'un émetteur d'une puissance de 500 Mégawatts, elle couvre un rayon de 80 km et dispose d'un studio climatisé, de deux ordinateurs connectés à Internet et de deux numéros de téléphone.

Politique

* Nancy Ngom Ndiaye nommée Président du CNRA

A l'issue de la réunion du Conseil des ministres du 14 septembre 2006, Mme Nancy Ngom Ndiaye, magistrat, a été nommée Président du Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) institué par la loi du 21 décembre 2005 en remplacement du Haut conseil de l'audiovisuel (HCA). Le CNRA est un organe dont la mission est d'assurer la cohésion du paysage médiatique et de faire respecter les règles de pluralisme, d'éthique, de déontologie, ainsi que les lois et règlements en vigueur, les cahiers de charges et les conventions régissant l'audiovisuel au Sénégal.

* Prochaine mise en place du Fonds de développement du service universel

A l'occasion de l'inauguration du bureau de Nokia au Sénégal, le ministre des Postes, des Télécommunications, et des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication, Joseph Ndong, a annoncé la mise en place prochaine d'un Fonds de développement du service universel des télécommunications.

MPTNTIC : <http://www.telecom.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* La Poste envisage la création d'un système de courrier hybride

L'utilisation du courrier électronique a entraîné une stagnation du chiffre d'affaires de la vente de timbre. Pour compenser cet impact négatif, la Poste envisage la mise sur pied d'un système de courrier hybride consistant en l'envoi d'un courrier électronique vers les services postaux qui se chargent ensuite de l'imprimer dans un site proche du point de distribution pour ensuite l'acheminer physiquement vers son destinataire. Selon le directeur général de la Poste, le courrier hybride constitue un marché inépuisable compte tenu du monopole dont la Poste bénéficie dans la distribution du courrier au Sénégal.

La Poste : <http://www.laposte.sn/>

Projets

* La Poste pourrait devenir opérateur de télécommunications

Le Directeur général de La Poste, Mamadou Lamine Thior, a annoncé que sa société, avec le concours de l'Etat via Banque mondiale, avait investi dans un réseau satellitaire de télécommunications afin de moderniser son fonctionnement. S'appuyant sur la libéralisation en vigueur dans le secteur des télécommunications, La Poste prévoit même de demander à bénéficier d'un statut d'opérateur de télécommunications afin de vendre des prestations.

La Poste : <http://www.laposte.sn/>

Rendez-vous

* Les communications par le courant porteur en ligne (3-4 octobre 2006, Dakar)

L'Union africaine des télécommunications (UAT) organisera un atelier sur «les communications par le Courant porteur en ligne (CPL)» les 3 et 4 octobre 2006 à Dakar (Sénégal). La technologie CPL utilise le réseau électrique pour les communications à large bande, y compris la téléphonie, et pourrait de ce fait, dans de nombreuses régions, permettre une couverture plus étendue que la téléphonie fixe. La technologie CPL est en cours d'exploitation commerciale dans plusieurs pays dans le monde, parmi lesquels les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la France et le Portugal. Le CPL est une technologie alternative qui présente d'énormes potentialités pour l'Afrique en matière de connexion du dernier kilomètre.

UAT : <http://www.atu-uat.org/>

* Forum mondial de la démocratie électronique (18-20 octobre 2006, Issy les Moulineaux)

Le Forum mondial de la démocratie et de l'administration électroniques se tiendra sur le thème « Quelle société connectée voulons-nous ? » du 18 au 20 octobre 2006 à Issy les Moulineaux (France).

Forum mondial de la démocratie électronique : <http://www.worldgovforum.com/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, septembre 2006.
